

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du mardi 27 mai 2025 à 20h00

Convocation du 21 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 034/05/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Jean OBRECHT
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL
Christine REYMANN donne procuration à Bertrand GIRARD
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Valérie KRAUTH

Absents :

Vincent HUCKEL
Codruta IONESCU

POINT N° 1

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 27 voix (dont 4 procurations)

Le secrétaire de séance,

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20250527-034_05_2025-DE
Date de télétransmission : 29/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Madame DONATIN

Direction Générale des Services



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du mardi 27 mai 2025 à 20h00

Convocation du 21 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 035/05/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Jean OBRECHT
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL
Christine REYMANN donne procuration à Bertrand GIRARD
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Valérie KRAUTH

Absents :

Vincent HUCKEL
Codruta IONESCU

POINT N° 2

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 MARS 2025
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 4 procurations)

Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20250527-035_05_2025-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Etienne WOLF

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisations	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	101 900,00	81 513,80	79,99	3 600,00
204	Subventions d'équipements versées	30 000,00	3 970,91	13,24	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 085 900,56	1 742 665,57	56,47	659 581,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	240 904,00	31 260,02	12,98	20 903,53
	Total des opérations d'équipement	2 839 110,57	1 604 032,55	56,50	1 137 475,66
Total des dépenses d'équipements		6 297 815,13	3 463 442,85	54,99	1 821 560,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 000,00	43 649,03	99,20	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	595 100,00	536 172,43	90,10	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	35 000,00	5 000,00	14,29	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		674 100,00	584 821,46	86,76	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 971 915,13	4 048 264,31	58,07	1 821 560,40
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	51 250,00	32 622,01	63,65	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		51 250,00	32 622,01	63,65	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		7 023 165,13	4 080 886,32	58,11	1 821 560,40
001 solde d'exécution négatif reporté		347 508,87			
Total des dépenses de la section d'investissement		7 370 674,00	4 080 886,32		1 821 560,40

RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisations	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 680 812,00	705 716,98	41,99	1 200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00	1 000 000,00	55,56	165 095,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 180 000,00	2 187 829,58	100,36	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 660 812,00	3 893 546,56	68,78	1 365 095,00
021	Virement de la section de fonctionnement	989 002,00			
040	Opérations ordre transfert entre sections	669 610,00	677 952,39	101,25	0,00
041	Opérations patrimoniales	51 250,00	32 622,01	63,65	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		1 709 862,00	710 574,40	41,56	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		7 370 674,00	4 604 120,96	62,47	1 365 095,00
001 solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		7 370 674,00	4 604 120,96		1 365 095,00

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisations	Restes à réaliser
011	Charges à caractère général	2 076 447,13	1 765 843,43	85,04	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 292 600,00	3 912 406,12	91,14	0,00
014	Atténuations de produits	279 611,00	255 774,02	91,47	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	887 530,00	867 241,13	97,71	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 536 188,13	6 801 264,70	90,25	0,00
66	Charges financières	150 000,00	63 965,09	42,64	0,00
67	Charges spécifiques	14 757,00	642,86	4,36	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		7 700 945,13	6 865 872,65	89,16	0,00
023	Virement à la section d'investissement	989 002,00			
042	Opérations ordre transfert entre sections	669 610,00	677 952,39	101,25	0,00
043	Opérations ordre intérieure de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 658 612,00	677 952,39	40,87	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		9 359 557,13	7 543 825,04	80,60	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00			
Total des dépenses de la section de fonctionnement		9 359 557,13	7 543 825,04		0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisations	Restes à réaliser
013	Atténuations de charges	94 500,00	53 844,94	56,98	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	1 280 328,01	1 377 975,54	107,63	0,00
73	Impôts et taxes	855 000,00	855 335,00	100,04	0,00
731	Fiscalité locale	4 372 000,00	4 317 110,97	98,74	0,00
74	Dotations et participations	1 025 700,00	1 115 576,21	108,76	0,00
75	Autres produits de gestion courante	260 560,00	254 160,85	97,54	0,00
Total des recettes de gestion des services		7 888 088,01	7 974 003,51	101,09	0,00
76	Produits financiers	10,00	217,85	2 178,50	0,00
77	Produits spécifiques	2 000,00	11 119,44	555,97	0,00
78	Reprises amortissement, dépréciations, provisions (semi-budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		7 890 098,01	7 985 340,80	101,21	0,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieure de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		7 890 098,01	7 985 340,80	101,21	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 469 459,12			
Total des recettes de la section de fonctionnement		9 359 557,13	7 985 340,80		0,00

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
 Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
 Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021 portant expérimentation du Compte Financier Unique,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Ville de Brumath,
 Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la Ville de Brumath,
 Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 mai 2025,

Le Conseil Municipal,
Après que le Maire ait quitté la salle,
 Après en avoir délibéré,

CONSTATE

que la procédure de confection du Compte Financier Unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public, est entièrement dématérialisée et que l'état des contrôles du CFU met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

APPROUVE

le Compte Financier Unique 2024.

ARRETE

le Compte Financier Unique comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévisions	7 370 674,00	7 890 098,01	15 260 772,01
	Réalisations	4 604 120,96	7 985 340,80	12 589 461,76
	Restes à réaliser	1 365 095,00	0,00	1 365 095,00
Dépenses	Autorisations	7 023 165,13	9 359 557,13	16 382 722,26
	Réalisations	4 080 886,32	7 543 825,04	11 624 711,36
	Restes à réaliser	1 821 560,40	0,00	1 821 560,40
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	523 234,64	441 515,76	964 750,40
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-347 508,87	1 469 459,12	1 121 950,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	175 725,77	1 910 974,88	2 086 700,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-456 465,40	0,00	-456 465,40
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-280 739,63	1 910 974,88	1 630 235,25

APPROUVE

le résultat définitif et son affectation :

Solde d'investissement positif affecté au compte 001	175 725,77 €
Excédent de fonctionnement capitalisé affecté au compte 1068 (pour couvrir le déficit d'investissement cumulé)	280 000,00 €
Solde de fonctionnement positif affecté au compte 002	1 630 974,88 €

DECLARE

toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 20 voix (dont 2 procurations)

CONTRE : 1 (J-M DELAYE)

ABSTENTIONS : 5 (K. DIEMER par procuration, L. LUMEN par procuration, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF





Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20250527-036_05_2025-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du mardi 27 mai 2025 à 20h00

Convocation du 21 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 037/05/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Jean OBRECHT
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL
Christine REYMANN donne procuration à Bertrand GIRARD
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Valérie KRAUTH

Absents :

Vincent HUCKEL
Codruta IONESCU

POINT N° 4

Titre AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 – DECISION MODIFICATIVE
N° 1/2025

Service référent Direction des Affaires Financières

Rapporteur Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Par délibération du 3 février 2025, le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2025 de la Ville de Brumath avec une reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024, soit 1 512 000 euros.

À la clôture du Compte Financier Unique, le résultat de fonctionnement définitif est de 1 630 974,88 euros soit une différence positive de 118 974,88 euros.

Ce solde positif est affecté aux dépenses de fonctionnement de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Libellé	DEPENSES	RECETTES
002	002		Résultat de fonctionnement reporté		+118 974,88 €
01	673		Titres annulés sur exercice antérieur	+20 000,00 €	
0205	65811		Droits d'utilisation informatique nuage	+20 000,00 €	
01	6541		Créances admises en non-valeur	+30 000,00 €	
0204	60612		Energie - électricité	+25 000,00 €	
3212	60618		Autres fournitures non stockables	+23 974,88 €	

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2025 portant vote du budget primitif de la Ville de
Brumath afférent à l'exercice 2025,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la décision modificative n° 1/2025 présentée comme suit :

Chapitre	Article	Opération	Libellé	DEPENSES	RECETTES
002	002		Résultat de fonctionnement reporté		+118 974,88 €
01	673		Titres annulés sur exercice antérieur	+20 000,00 €	
0205	65811		Droits d'utilisation informatique nuage	+20 000,00 €	
01	6541		Créances admises en non-valeur	+30 000,00 €	
0204	60612		Energie - électricité	+25 000,00 €	
3212	60618		Autres fournitures non stockables	+23 974,88 €	

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 21 voix (dont 2 procurations)

CONTRE : 4 voix (K. DIEMER par procuration, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

ABSTENTIONS : 2 (J-M DELAYE, L. LUMEN par procuration)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du mardi 27 mai 2025 à 20h00

Convocation du 21 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 038/05/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Jean OBRECHT
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL
Christine REYMANN donne procuration à Bertrand GIRARD
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Valérie KRAUTH

Absents :

Vincent HUCKEL
Codruta IONESCU

POINT N° 5

Titre

**SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Service référent

Direction de la Vie Associative, du Sport et de la Culture

Rapporteur

Monsieur Daniel HUSSER

La nouvelle politique de soutien aux associations adoptée par le Conseil Municipal le 26 juin 2023 permet à toutes les associations locales ayant signé la Charte de la vie associative de la Ville de Brumath de déposer une demande de subvention financière basée sur des critères de fonctionnement et/ou sur un projet de l'association. Les scolaires, à savoir les écoles élémentaires de Brumath et le collège de Brumath ont également la possibilité de déposer un dossier de subvention financière.

Dans le cadre de la nouvelle procédure d'attribution de subventions financières, 21 associations ont déposé une demande. Au total, 18 demandes au titre du fonctionnement et/ou de projet ont été retenues.

Après instruction de l'ensemble des dossiers, la Commission Sport, Vie associative et la Commission Culture, Animation, réunies le mardi 29 avril 2025, ont pris connaissance des demandes des associations et ont proposé d'attribuer les montants figurant en annexe pour le subventionnement des associations locales.

En vertu de l'article L.2541-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mesdames Valérie KRAUTH, Muriel DUPONT et Monsieur Jean-Daniel SCHELL ne participent pas au débat ni au vote.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-21, L.2121-29, L.2311-7,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Vu les propositions d'attribution de subventions de la Commission réunie Sport, Vie Associative et Culture, Animation tenue le 29 avril 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le versement des subventions pour un montant total de 90 800 euros, conformément au document annexé à la présente délibération.

PRECISE

que la subvention sera imputée au budget primitif 2025 de la Ville de Brumath sur le compte 65748 « subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 23 voix (dont 3 procurations)

ABSTENTION : 1 (L. LUMEN par procuration)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du mardi 27 mai 2025 à 20h00

Convocation du 21 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 039/05/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Jean OBRECHT
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL
Christine REYMANN donne procuration à Bertrand GIRARD
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Valérie KRAUTH

Absents :

Vincent HUCKEL
Codruta IONESCU

POINT N° 6

Titre	PACTE FINANCIER FISCAL ET DE SOLIDARITES - REVERSEMENT À LA CAH D'UNE QUOTE-PART DE LA TAXE FONCIÈRE COMMUNALE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES PERÇUE DANS LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Les Zones d'Activités Économiques (ZAE) constituent un levier majeur du développement territorial. Leur attractivité et leur dynamisme reposent sur des investissements significatifs en aménagement, entretien et promotion, nécessitant une mobilisation efficace des ressources fiscales locales.

Ces ZAE relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), qui en assure la création, l'aménagement, la gestion et la valorisation.

Bien que cette compétence soit assurée par la CAH, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) payée par les entreprises implantées dans ces ZAE est en très grande partie perçue par les communes. Cela crée un déséquilibre entre les charges supportées par la CAH et les ressources dont elle dispose.

Le Pacte financier, fiscal et de solidarités 2021-2026 actualisé, approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire lors de la séance du 28 mars 2024, prévoit en son point 4.1 le « transfert à la CAH d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les communes au titre des zones d'activités de leur territoire ».

L'objectif de ce dispositif est d'assurer un meilleur alignement entre les compétences exercées et les ressources fiscales associées en transférant une partie de la TFPB des ZAE au profit de la CAH.

Les modalités de reversement de la TFPB ont fait l'objet de nombreux échanges entre les maires des communes concernées et la CAH. Celles-ci ont été définitivement arrêtées le 23 décembre dernier et formalisées dans une convention.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5214-23 et L.5216-5, relatifs aux modalités de répartition des ressources fiscales entre l'EPCI et ses communes membres ;

Vu la compétence de la CAH en matière de développement économique, incluant la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des Zones d'Activités Économiques ;

Vu le Pacte financier, fiscal et de solidarités 2021-2026, actualisé en date du 28 mars 2024, définissant les principes de solidarité financière et de mutualisation des ressources ;

Considérant que la taxe foncière sur les propriétés bâties versée par les entreprises implantées dans les Zones d'Activités Économiques constitue une ressource essentielle pour financer la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de ces zones, compétence exercée par la CAH ;

Considérant la volonté des communes membres et de la CAH de mettre en place un mécanisme de reversement de cette ressource dans un cadre équitable et concerté ;

APPROUVE

le principe du reversement partiel à la CAH de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par la commune de Brumath dans les Zones d'Activités Économiques.

ADOpte

les modalités de reversement telles que définies dans la convention ci-annexée.

Autorise

Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 26 voix (dont 4 procurations)

CONTRE : 1 (J-M DELAYE)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du mardi 27 mai 2025 à 20h00

Convocation du 21 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 040/05/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Jean OBRECHT
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL
Christine REYMANN donne procuration à Bertrand GIRARD
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Valérie KRAUTH

Absents :

Vincent HUCKEL
Codruta IONESCU

POINT N° 7

Titre	PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) DE BRUMATH : LANCEMENT DES ÉTUDES OPÉRATIONNELLES – ADOPTION D'UNE CONVENTION DE DÉSIGNATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Monsieur Vincent JUNG

Dans le cadre du développement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, Brumath tient une place importante en termes d'attractivité liée à son poids démographique, son niveau d'équipements et de services, son bassin d'emploi, ainsi qu'à son niveau de desserte en transports en commun. La facilité d'accès à ce pôle et aux équipements qu'il offre, constitue un enjeu majeur pour la population du territoire. À ce titre, l'organisation en étoile des réseaux routiers et ferroviaires du secteur lui assure une attractivité forte.

Dans ce contexte, la commune de Brumath, notamment son pôle d'échanges, est vouée à devenir une zone d'affluence de plus en plus importante contribuant à cette attractivité croissante.

Du fait de ces perspectives d'évolution favorables, une étude de faisabilité sur le réaménagement de la gare a été réalisée, avec pour objectif de créer un pôle d'échanges multimodal performant, mais également intégré à un projet plus vaste, visant à constituer une véritable dynamique, en lien avec le tissu urbain de centre-ville et les attentes des usagers et des habitants.

Une programmation opérationnelle a été définie et détaillée sous la forme de plusieurs actions à mettre en œuvre, présentées en annexe de la présente délibération :

- Le complément d'offre multimodale de stationnement sur le parking Moulin Goepp,
- La réhabilitation du bâtiment voyageurs,
- Le réaménagement du parvis,
- La sécurisation de l'accès au parvis et de la traversée des voies ferrées,
- L'aménagement de la rue de la Gare.

Dans le but de lancer les études opérationnelles et la réalisation de ces actions, les deux maîtres d'ouvrage ont choisi de se prévaloir des dispositions du Code de la commande publique et de son article L.2422-12 concernant les délégations de maîtrise d'ouvrage qui permet, en cas de réalisation d'une opération relevant simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, de désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

C'est dans ce cadre que la conclusion d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Ville de Brumath et la Communauté d'Agglomération de Haguenau est envisagée. Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération.

À ce titre, elle sera chargée notamment de définir les conditions administratives et techniques selon lesquelles l'opération sera étudiée et réalisée ; de choisir les entreprises prestataires ; de signer et de gérer les marchés de travaux ; d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la totalité de l'opération, y compris pour le compte de la Ville de Brumath.

La Ville de Brumath versera à la Communauté d'Agglomération de Haguenau sa contribution financière à cette opération d'aménagement, selon un plan de financement prévisionnel.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau, en tant que maître d'ouvrage, assurera le préfinancement des dépenses de l'opération.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau prendra en charge tout ce qui relève de :

- Sa compétence « mobilité » :
 - o Le complément d'offre multimodale de stationnement sur le parking Moulin Goepp,
 - o Le réaménagement du parvis,
 - o La réhabilitation du bâtiment voyageurs au prorata surfacique sur l'ensemble de l'ouvrage répondant à cette compétence ;
- Sa compétence « voirie » (chaussée, trottoirs, piste cyclable, etc.) :
 - o La sécurisation de l'accès au parvis et de la traversée des voies ferrées,
 - o L'aménagement de la rue de la Gare.

La Ville de Brumath prendra en charge tout ce qui relève de la réhabilitation du bâtiment voyageurs au prorata surfacique sur l'ensemble de l'ouvrage hors compétence communautaire, ainsi que tous les équipements ou ouvrages qui ne figurent pas dans la Charte des standards adoptée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (revêtement en pavés, éclairage spécifique, mobiliers, ...) ou qui ne sont pas de compétence communautaire.

Les études opérationnelles sont estimées à 200 000 euros TTC, dont 140 000 euros TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 4 800 000 euros TTC, dont 3 960 000 euros TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le programme opérationnel défini sous la forme de plusieurs actions à mettre en œuvre et détaillé dans le projet de convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement prévisionnel :

- Le complément d'offre multimodale de stationnement sur le parking Moulin Goepp,
- La réhabilitation du bâtiment voyageurs,
- Le réaménagement du parvis,
- La sécurisation de l'accès au parvis et de la traversée des voies ferrées,
- L'aménagement de la rue de la Gare.
-

APPROUVE

le projet de convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement prévisionnel pour l'aménagement du bâtiment voyageurs et du pôle d'échanges multimodal de Brumath, entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Ville de Brumath, dans le but de lancer les études opérationnelles et la réalisation du programme.

CHARGE

Monsieur le Maire de la signature de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement prévisionnel.

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 23 voix (dont 3 procurations)

CONTRE : 4 (J-M DELAYE, K. DIEMER par procuration, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,





Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20250527-040_05_2025-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du mardi 27 mai 2025 à 20h00

Convocation du 21 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 041/05/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Jean OBRECHT
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL
Christine REYMANN donne procuration à Bertrand GIRARD
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Valérie KRAUTH

Absents :

Vincent HUCKEL
Codruta IONESCU

POINT N° 8

Titre	RUE DE KILSTETT – ACQUISITION FONCIERE POUR INSTALLATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – POINT RETIRÉ
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du mardi 27 mai 2025 à 20h00

Convocation du 21 mai 2025



Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 042/05/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Jean OBRECHT
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL
Christine REYMANN donne procuration à Bertrand GIRARD
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Valérie KRAUTH

Absents :

Vincent HUCKEL
Codruta IONESCU

POINT N° 9

Titre	DENOMINATION D'UNE VOIE – CHEMIN ENTRE LA D140 ET LE FORLENBERG
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Monsieur le Maire

Dans le cadre du déploiement de la Banque d'Adresses Nationale, il y a lieu de donner un nom à la voie qui relie la Départementale 140 (route vers Weitbruch) et le lieu-dit Forlenberg. Ce chemin dessert le cimetière israélite et deux habitations.

Il est proposé de donner le nom de rue du Forlenberg à cette voie.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de nommer la voie menant de la Départementale 140 au lieu-dit Forlenberg, rue du Forlenberg.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 4 procurations)

Le secrétaire de séance,


Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF


Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du mardi 27 mai 2025 à 20h00

Convocation du 21 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 043/05/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Jean OBRECHT
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL
Christine REYMANN donne procuration à Bertrand GIRARD
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Valérie KRAUTH

Absents :

Vincent HUCKEL
Codruta IONESCU

POINT N° 10

Titre	ACCEPTATION DU DON D'UNE PRESSE TYPOGRAPHIQUE A LA VILLE DE BRUMATH
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

En application de l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

L'imprimerie MARTIN, située rue du Général De Gaulle, a cessé son activité en 2016. Le site a définitivement été fermé en ce début d'année 2025. C'est à la suite de sa mise en vente que les propriétaires, qui avaient repris l'imprimerie familiale en 1959, ont souhaité débarrasser les lieux.

Mme Valérie RIEDIN, fille des propriétaires, a fait don à la Ville de Brumath d'une presse typographique Rhenania qui a servi notamment à imprimer le « Zornthal-Bote », première gazette locale de Brumath depuis 1883 qui informait les Brumathois, les habitants de la Vallée de la Zorn et du Kochersberg, des dernières actualités.

La presse a été récupérée et entreposée en l'état aux ateliers municipaux.

Ce don n'est assorti d'aucune condition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE

le don de la presse typographique fait par Mme RIEDIN.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 4 procurations)

Le secrétaire de séance,



Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du mardi 27 mai 2025 à 20h00

Convocation du 21 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 044/05/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Jean OBRECHT
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL
Christine REYMANN donne procuration à Bertrand GIRARD
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Valérie KRAUTH

Absents :

Vincent HUCKEL
Codruta IONESCU

POINT N° 11

Titre ZAC DE LA SCIERIE : APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS AU CONCÉDANT
– MILLÉSIME 2024

Service référent Développement territorial

Rapporteur Monsieur le Maire

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature du traité de concession de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Scierie avec la société SAREST, devenue entre-temps CM-CIC Aménagement Foncier.

Le traité de concession stipule que le concessionnaire réalise, en partenariat et sous le contrôle de la Ville et en relation permanente avec elle, l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation de l'opération, telles que visées aux articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme, à savoir :

- acquisition du foncier,
- réalisation, suivi et coordination de toutes les études nécessaires à l'opération,
- obtention des autorisations administratives nécessaires à l'aménagement de la ZAC,
- réalisation des travaux et équipements concourant à l'opération prévue, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution,
- élaboration du cahier des charges de cession de terrains, pour chaque cession, assorti des prescriptions architecturales, urbaines et environnementales,
- commercialisation et cession des charges foncières,
- gestion financière et comptable de l'opération,
- **coordination de l'ensemble des actions permettant la réalisation de l'opération.**

Par délibération en date du 6 décembre 2022, le traité de concession a été prorogé pour une durée de cinq ans, le contexte sanitaire et économique résultant de la pandémie générée par la COVID-19 ainsi que les difficultés liées aux acquisitions foncières de la seconde tranche de la ZAC ayant bouleversé le calendrier initial.

Conformément à l'article 17 du traité de concession d'aménagement signé le 22 janvier 2013 et à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, l'aménageur doit fournir à la Ville un compte-rendu d'activités. La présente délibération a pour objet d'approuver le compte-rendu 2023.

En 2024, les dépenses programmées ont progressé de 0,065 % par rapport à l'avenant du traité de concession signé le 22 décembre 2022 (13 005 euros de plus par rapport aux 20 125 370 euros du traité), alors que les recettes programmées baissent de 5 646 euros pour atteindre 20 121 804 K€, soit une baisse de 0,28 %.

L'équilibre financier fait apparaître un déficit de 16 751 euros, représentant 0,083 % des recettes. Ce déficit, intégralement supporté par l'aménageur, n'a aucune incidence sur les finances communales et ne préjuge pas du bilan financier final de l'opération.

La viabilisation de la phase 2 s'est faite pour la moitié Ouest en 2023 et fin 2024 pour la moitié Est, suite aux travaux de démolition des constructions sur le site de la SCI Elal.

Pour éviter de retarder les constructions, plusieurs chantiers de constructions d'immeubles ont été lancés en parallèle à la viabilisation de la voirie.

Le parking le long de la voie ferrée a vu ses deux premières tranches achevées et ouvertes en 2023, et l'éclairage installé début 2024. La troisième tranche sera faite avec la voirie définitive.

Aménagé entre 2022 et 2023, l'éco-parc a fait l'objet d'une rétrocession à la commune le 3 avril 2024.

En 2024, un seul lot collectif a été vendu. Il s'agit d'un immeuble pour du Logement Locatif Intermédiaire (LLI), un produit attractif depuis 2023 suite à l'abandon du dispositif Pinel. Deux ventes similaires avaient déjà été conclues fin 2023.

Face à la hausse du coût des matériaux, certains projets ont été réajustés ou reconfigurés pour s'adapter aux contraintes des opérateurs, permettant trois nouvelles réservations en 2024.

La vente des terrains individuels a débuté au printemps 2024, mais reste difficile, avec seulement une vente et une réservation sur 20 lots, en raison de la conjoncture bancaire défavorable aux primo-accédants.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu d'activités au concédant 2024 proposé par CM-CIC Aménagement Foncier relatif à la ZAC de la Scierie,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le compte-rendu d'activités 2024 relatif à la réalisation de la ZAC de la Scierie, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 21 voix (dont 2 procurations)

CONTRE : 2 (J-M DELAYE, L. LUMEN par procuration)

ABSTENTIONS : 4 (K. DIEMER par procuration, C. MOREL, J. OBRECHT, A. IZACARD)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20250526-2024-06-26
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,

Etienne WOLF

